

## ➤ Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

---

L'Assemblée fédérale a adopté, au cours de la session extraordinaire de janvier, les arrêtés fédéraux suivants:

- Arrêté fédéral du 30 janvier 1992 instituant des mesures spéciales visant à encourager la relève universitaire durant les années 1992 à 1995 (FF 1991 III 1025).

Cet arrêté sera publié dans le Recueil officiel des lois fédérales dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

- Arrêté fédéral du 10 décembre 1991 relatif aux crédits octroyés selon la loi sur l'aide aux universités pour la période de 1992 à 1995 (Huitième période de subventionnement) (FF 1991 III 1025).

Cet arrêté sera publié dans le Feuille fédérale dès que la base légale sur laquelle il se fonde sera en vigueur.

- Arrêté fédéral du 28 janvier 1992 approuvant trois conventions internationales du travail (FF 1991 III 898).

Cet arrêté sera publié dans le Recueil officiel des lois fédérales, en même temps que les accords qu'il concerne, dès que ceux-ci entreront en vigueur pour la Suisse.

11 février 1992

Chancellerie fédérale

F34947

## Arrêtés fédéraux à publier ultérieurement

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1992
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	05
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	11.02.1992
Date	
Data	
Seite	497-497
Page	
Pagina	
Ref. No	10 106 861

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.